



Défense de caution assurance vie

Par **asterix jojo**, le **26/04/2017** à **15:30**

Bonjour,

M'étant porté caution pour un prêt j'ai été surpris par la banque me réclamant le montant de la caution sous huit jours sans en être averti préalablement. Le dernier courrier de celle ci remontant à décembre 2016 pour me dire que les sommes étaient réglées à échéance.

Ayant contacté cette banque elle m'a indiqué que j'avais bien été informé d'un défaut de paiement sur janvier 2017,

me fournissant aujourd'hui un exemplaire du document.

Ma caution étant une assurance vie au profit de la banque je viens de m'apercevoir que la délégation de créance n'a pas été ni paraphée ni signée par d'autre que moi même.

La banque est-elle dans son droit dès le premier incident de paiement d'exiger l'intégralité du prêt avant liquidation de la société.